

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction des affaires maritimes*

**Arrêté du 16 décembre 2013 modificatif de l'arrêté du 20 avril 2010 portant nomination des membres représentant les armateurs et les personnels navigants à la Commission nationale de la négociation collective de la marine marchande (navigation de commerce et pêche maritime)**

NOR : TRAT1330465A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 16 décembre 2013, les dispositions de l'arrêté du 20 avril 2010 sont modifiées comme suit :

Au titre des représentants des personnels navigants au commerce, au sein de l'union maritime CFDT, MM. Joël JOUAULT et Pierre-Yves ABOMNES sont remplacés en qualité de membres titulaires par M. Jean-Paul CORBEL et Mme Delphine DE FRANCO.

Au titre des représentants des personnels navigants au commerce, au sein de la fédération générale CFTC des transports, M. Jean-Pierre LAURENT est remplacé en qualité de membre titulaire par M. Marc PREBOT.

Au titre des représentants des personnels navigants au commerce, au sein de l'union maritime CFDT, MM. Claude HUCHET et Philippe KLETKE sont remplacés en qualité de membres suppléants par MM. Philippe FERRONI et Stéphane KEROHAS.

Au titre des représentants des personnels navigants au commerce, au sein de la fédération générale CFTC des transports, M. Marc PREBOT est remplacé en qualité de membre suppléant par M. Jean LECA PIEDINOVI.

Au titre des représentants des chefs d'entreprise embarqués et non embarqués à la pêche maritime, au sein du Syndicat national des chefs d'entreprise à la pêche maritime, Mme Mélanie PRAT est remplacée en qualité de membre titulaire par M. Louis FERRERO.

Au titre des représentants des chefs d'entreprise embarqués et non embarqués à la pêche maritime, au sein du Syndicat maritime des pêcheurs artisans (SYMPA), M. Daniel LEFEVRE est remplacé en qualité de membre suppléant par M. Alain COUDRAY.